

En vigueur le :
20 décembre 2021

La Ville de Val-d'Or instaure de nouvelles mesures pour l'accès à ses installations aquatiques. Ces mesures sont en concordance avec les exigences de la Santé publique du Québec. Celles-ci pourraient varier selon l'évolution de la pandémie.

Veillez lire et respecter les consignes :

Admission au bâtiment et accueil

- Chaque participant doit présenter une preuve d'identité prouvant son âge. De plus, une personne âgée de 13 ans ou plus doit obligatoirement présenter le code QR de son passeport vaccinal afin d'être admis à son activité. Il peut être exigé aux enfants de 12 ans et moins de devoir prouver leur âge;
- Les accompagnateurs des cours où la présence d'un accompagnateur est obligatoire ne sont pas tenus de respecter le point précédent;
- Accès interdit à toute personne présentant des signes de la COVID-19. Respecter les règles de distanciation physique en vigueur;
- Lavage des mains obligatoire et port du masque obligatoire selon l'âge du participant pendant les déplacements (sauf pour la baignade);
- Si les espaces pouvant accueillir les spectateurs sont ouverts, ces derniers devront présenter le code QR de leur passeport vaccinal ainsi qu'une preuve d'identité;

Vestiaires et toilettes

Les vestiaires sont universels et la nudité y est interdite. L'accès à ceux-ci est à sens unique (voir plus bas) et les casiers ne sont pas disponibles; les effets personnels doivent être apportés sur le bord de la piscine. À la fin de l'activité, les utilisateurs seront invités à sortir par le vestiaire des femmes par groupe de 14 personnes maximum.

Les utilisateurs doivent limiter au maximum le temps passé dans les vestiaires afin de permettre aux groupes suivants d'y accéder.

Mesures sanitaires additionnelles pour la piscine :

- Une douche savonneuse est obligatoire avant l'accès au bassin;
- Veuillez arriver seulement 15 minutes avant l'heure de votre activité.

♣ Le sens de circulation doit être respecté

VESTIAIRE HOMME



Tous les baigneurs accèdent au bassin par le vestiaire des hommes

VESTIAIRE FEMME



Tous les baigneurs ressortent du bassin par le vestiaire des femmes

- **Nudité interdite.** Les utilisateurs doivent mettre leur maillot de bain avant de partir de leur domicile (au besoin, 1 à 2 cabines pour se changer seront disponibles dans le vestiaire des hommes). Les casiers ne seront pas disponibles;
- **Avant la baignade** (vestiaire des hommes) : la douche savonneuse est obligatoire et doit durer 1 minute;
- **Après la baignade** (vestiaire des femmes) : les utilisateurs doivent prendre une douche à la maison afin de limiter leur temps de présence;
- Capacité maximale en tout temps: 14 personnes + 1 employé.

Piscine

- Capacité maximale en tout temps: 25 participants;
- Port du masque lors des déplacements hors de l'eau;
- Aucun attroupement au bout des corridors de nage, sortir de l'eau au besoin;
- Équipements: Nous encourageons les nageurs à mettre des lunettes de natation et à porter des sandales. Aucun équipement ne sera prêté aux baigneurs (ex.: planche de natation) sauf exception lors des cours de natation;

- Pour les niveaux Mini-Nageur à Récré'Eau 2, un parent doit accompagner son enfant dans l'eau à chaque séance en raison de l'interdiction de contact entre employés et participants;
- Assurez-vous de prendre connaissance des directives associées à chaque cours : des changements majeurs y ont été apportés. celles-ci sont accessibles en cliquant sur le cours désiré sur le site des inscriptions en ligne.

